

Image not found or type unknown



## divorce moi française lui suisse nous doubles nationaux par le mariage

Par **idefix**, le **10/03/2019** à **21:57**

bonjour

nous nous sommes mariés en 1978

suite à nos licenciements ( 2014 pour lui 2015 pour moi) nous avons quitté la suisse pour nous installer dans notre maison du sud de la france. Rien ne va plus nous avons décidé de divorcer. Nos deuxièmes piliers sont libérés depuis notre départ de suisse mais toujours sur des comptes suisses. Mon mari est en retraite officielle depuis le mois de mars. Pour moi ce sera seulement en 2020.

Comment se fera le partage de nos avoirs (maison + 2ème piliers + économies)

Vaut-il mieux divorcer en suisse (le peut-on si on est domiciliés en france) ou en france?

Merci d'avance de votre réponse